

## AVIS PUBLIC

### DEMANDE DE DÉROGATIONS MINEURES

La soussignée donne avis public qu'à la séance du Conseil qui sera tenue le **20 novembre 2023**, à 18 h 30, en la salle du Conseil, au 750, avenue de l'Hôtel-de-Ville, à Saint-Hyacinthe, le Conseil municipal doit statuer sur la demande de dérogations mineures suivante :

Désignation de l'immeuble	Nature et effet de la dérogation demandée	Articles du Règlement d'urbanisme numéro 350
<p><b>17000, avenue des Golfeurs</b> Lot : 6 505 318</p> <p><b>Et</b></p> <p><b>Lot 6 506 157</b> (avenue du Caddy)</p> <p><b>(Placements Maska Itée)</b> (district Douville)</p>	<p>- Dans le cadre de la construction d'une garderie (Garderie Le Zirafo en nature inc.), située au 17000, avenue des Golfeurs (lot 6 505 318), comportant 80 places, permettre l'aménagement de 18 cases de stationnement ayant les caractéristiques dérogatoires suivantes :</p> <p>a) ces cases seront aménagées sur un terrain autre que le terrain où est situé l'usage qu'elles desservent, soit sur le lot 6 506 157, lequel lot ne sera pas grevé d'une servitude notariée et enregistrée confirmant l'entente relative à l'usage des cases de stationnement pour toute la durée de l'usage, tel que le règlement l'exige;</p> <p>b) ces cases seront aménagées sur un terrain vacant, alors que le règlement l'interdit;</p> <p>le tout, conformément à la demande soumise par la requérante en date du 27 septembre 2023 et conditionnellement à ce que ces cases de stationnement soient utilisées par la garderie sise au</p>	<p>Article 19.3 alinéa 2</p> <p>Article 19.3 alinéa 3</p>

	17000, avenue des Golfeurs, pour une durée maximale de deux ans suivant la date de l'émission du certificat d'occupation pour cet établissement.	
--	--	--

Tout intéressé pourra se faire entendre relativement à cette demande de dérogations mineures lors de la séance du 20 novembre 2023.

Fait à Saint-Hyacinthe, le 31 octobre 2023.



Crystel Poirier, LL.L, OMA  
Greffière